

2015-04-052-CAB

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

nomenclature: 9.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

OBJET: MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX A BAYONNE ET CONTRE SON RATTACHEMENT A LA CAF DE PAU

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2015-04-052-CAB - MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX À BAYONNE ET CONTRE SON RATTACHEMENT À LA CAISSE DE PAU

Dans un courrier en date du 10 février, le Directeur général de la Caisse nationale d'Allocations familiales Daniel LENOIR sollicite la Direction de la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de Pau afin de mettre en œuvre le rapprochement entre la Caisse du Pays Basque et du Seignanx et celle de Pau. L'objectif affiché est de parvenir à une caisse unique en 2018. Bien que Monsieur LENOIR s'en défende, ce projet s'apparente une nouvelle fois à une tentative de supprimer la Caisse de Bayonne et de réunir l'ensemble des services à Pau.

Depuis quelques années le projet de supprimer la CAF du Pays Basque et du Seignanx en départementalisant ses services revient régulièrement malgré l'opposition répétée de ses usagers, des citoyens et des élus du secteur.

En 2006, de nombreux habitants et élus s'opposaient au projet de rattachement de la CAF du Pays Basque à l'antenne de Pau et au transfert des assurés du Seignanx des antennes bayonnaises de la CAF et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie vers celles de Mont-de-Marsan. La disparition de la CAF du Pays Basque et du Seignanx était à nouveau évoquée en 2009. Face à l'importante mobilisation et aux craintes exprimées par les usagers et les élus, un arbitrage ministériel entérinait le maintien de l'antenne bayonnaise.

À la mi-juillet 2013, de nouvelles menaces pesaient sur la survie même de la CAF du Pays Basque et du Seignanx, mais le Président de son Conseil d'administration, soutenu par de nombreux élus du territoire, dont des élus de Tarnos, réaffirmait la nécessité de la présence de cette CAF à Bayonne et la nécessité du maintien d'un organisme à part entière, c'est-à-dire d'un Conseil d'administration, d'une direction et d'un budget.

À la fin de l'année 2014, une vacance de fait de certains postes de la direction de la CAF bayonnaise a été organisée, sachant que les départs successifs de la sous-directrice et du directeur adjoint n'ont pas été suivis de recrutements ou de remplacements. Comme les membres de la Confédération Syndicale des Familles élus au Conseil d'administration de la CAF du Pays Basque et du Seignanx l'ont fait remarquer, une CAF sans direction ne peut pas être autonome.

À l'heure où l'austérité est imposée aux collectivités par le biais d'une réduction drastique des dotations, la disparition de la CAF du Pays Basque et du Seignanx serait un nouveau coup dur porté aux habitants de Tarnos et de notre bassin de vie. Ce projet éloigne le service public de ses usagers, alors que la CAF du Pays Basque et du Seignanx compte un nombre important d'allocataires et que 32 CAF départementales sont plus petites. Le but est de procéder à des économies au mépris de la proximité avec les usagers nécessaire au bon fonctionnement de la CAF. Ces inquiétudes ont été exprimées par les élus locaux, dont le Maire de Tarnos, le 6 mars 2015, lors d'une conférence de presse à l'initiative du maire de Bayonne et Président de l'Agglomération Côte-Basque-Adour. Les mêmes élus locaux ont pointé les difficultés et les points négatifs qui seraient engendrés par la disparition de la CAF de Bayonne au travers d'une motion destinée à la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes.

La CAF du Pays Basque et du Seignanx est un partenaire important de la Ville de Tarnos. Le



10 mars 2015, un Contrat Enfance Jeunesse, ~~contrat d'objectifs et de cofinancement~~, a été signé entre la Ville et la CAF bayonnaise. Le rattachement du secteur du Seignanx à Dax risquerait à l'avenir de compromettre de tels projets en éloignant les décideurs du territoire.

Rappelant que notre commune et notre canton landais s'intègrent dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, le Conseil municipal a déjà adopté à une large majorité trois motions de protestations contre les projets de suppression de la CAF du Pays Basque et du Seignanx et pour le maintien de ce service public nécessaire et efficace le 25 avril 2006, le 13 novembre 2008 et le 9 juillet 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

DELIBERE

S'OPPOSE à toute restructuration des caisses d'allocations familiales dans les Pyrénées-Atlantiques qui conduirait à terme au transfert des dossiers des 3500 familles allocataires du Seignanx sur des caisses situées à des distances qui pourraient les priver de la proximité des services concernés.

CONFIRME son exigence de maintien des assurés sociaux à la CAF du Pays Basque et du Seignanx établie à Bayonne, motivée par des raisons évidentes de proximité de service public.

Vote: 33

Pour: 32

Abstention : 1 (Mme Bisbau)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire